

EN CAS D'INCENDIE : SE CONFINER, C'EST SE PROTÉGER

Alors que la saison feux de forêt a démarré sur les chapeaux de roue dans les Bouches-du-Rhône, les Pompiers13 rappellent les principales consignes de sécurité en cas d'incendie.

Une sécheresse extrême, des températures caniculaires inédites depuis le mois juin, un Mistral qui a soufflé plusieurs jours cette semaine... tous les ingrédients sont réunis pour vivre un été extrême sur le front des incendies. Le département traverse une période de sécheresse qui n'est pas sans rappeler des années noires telles que 2003 ou 2016.

51 départs de feux étaient à signaler jeudi 7 juillet dans les Bouches-du-Rhône. 90% des incendies sont d'origine humaine et 70% des départs de feux sont liés à de l'imprudence. Les Pompiers13 n'ont de cesse de rappeler les consignes de prudence : pas d'emploi du feu, pas de jet de mégots, pas de barbecue et pas de travaux à proximité de massifs forestiers.

Lors d'un départ de feu, les Pompiers13 rappellent qu'en cas d'occupation d'une habitation traditionnelle et de débroussaillage respecté, le confinement reste la meilleure protection. Le confinement a deux objectifs majeurs : mettre en sécurité les personnes et faciliter l'accès des secours. Le confinement doit donc rester la règle et l'évacuation l'exception. Cette dernière ne se fera que sur consigne des forces de l'ordre.

Les principales consignes de sécurité en cas d'incendie : ouvrir son portail pour favoriser l'accès aux pompiers, fermer volets et fenêtres et placer des linges mouillés en bas des portes.

Les Pompiers13 recommandent à la population de redoubler de vigilance face à cette situation exceptionnelle et rappellent que le 18 et 112 sont des numéros uniquement réservés aux urgences.

Cadre d'astreinte communication des Pompiers13 - 06 73 38 35 80